

COMMUNE DE WEMMEL
Collège des Bourgmestre et Echevins

Jeudi 9 août 2019

13h

Liste des décisions

SERVICE DU PERSONEL

1. Déclaration d'un poste vacant pour puériculteur(trice) C1-C2 : contrat de remplacement à durée déterminée. Le Collège du Bourgmestre et des Echevins marque son accord de déclarer le poste vacant pour l'engagement de puériculteurs(rices) C1-C2 pour le remplacement provisoire de membres du personnel absents.